

Termes de références mission de réalisation d'une étude sur l'état de lieu de la femme Amazighe en justice, auprès des Tribunaux de Rabat et Marrakech, ainsi avec les femmes dans les régions.

I. Contexte :

En première ligne pour garantir l'accès à la justice et l'égalité des droits, l'association la Voix de la Femme Amazighe « IMSLI » s'engage activement dans un combat essentiel. Au cœur de cette lutte se trouve la question cruciale de l'accès à la justice, un domaine où les femmes Amazighes rencontrent de nombreux obstacles. Dans cette perspective, l'association lance une initiative novatrice visant à garantir l'accès effectif et équitable à la justice et à défendre les droits des femmes Amazighes.

A travers le projet « **Pour une justice équitable pour la femme Amazighe** » mis en œuvre en partenariat avec Minority Right Group Europ « MRG » la Voix de la Femme Amazighe, lance un appel à l'action collective et invite toutes les parties prenantes à se joindre à la lutte pour un système judiciaire accessible et équitable pour toutes les femmes Amazighes.

L'accès à la justice pour les femmes Amazighes au Maroc rencontre de nombreux obstacles, d'ordre linguistique, social et économique et politique. En dépit des progrès législatifs, elles demeurent marginalisées et éloignées des lois et législations en vigueur. Les réformes actuelles ne répondent pas adéquatement à leurs besoins en matière d'accès à leur droit de parler leur langue maternelle et d'être comprise par les instances de justice, et l'absence de traductions officielles des textes de loi en langue amazighe aggrave la situation. La complexité des procédures judiciaires et la rareté de l'assistance juridique gratuite rendent l'accès à la justice difficile pour les femmes démunies, illettrées ou ne maîtrisant pas une autre langue sauf l'Amazighes.

L'objectif du projet est de contribuer à l'avènement d'une société où les femmes Amazighes jouissent d'une justice équitable, favorisant leur épanouissement et leur émancipation grâce à un leadership de changement dynamique

A propos d'IMSLI

L'association LA VOIX DE LA FEMME AMAZIGHE est la première association(nationale) de droits des FEMMES AMAZIGHES au Maroc, créée en 2009, à l'initiative d'un ensemble de Femmes militantes, conscientes de la nécessité de reconnaître les spécificités de la femme Amazighe qui subit une double discrimination, sexiste et identitaire, se donnant ainsi le défi d'attirer l'attention sur ses droits. Elle œuvre pour la promotion des droits de la Femme Amazighe à travers l'intervention sur trois grands axes d'intervention à savoir : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES, LE PLAIDOYER ET LA MOBILISATION SOCIALE, LES MEDIAS ASSOCIATIFS ET COMMUNAUTAIRES et la mise en réseau.

La VFA concrétise ces axes d'intervention à travers la mise en place d'un portefeuille d'activités d'éducation sur les droits humains, l'éducation sanitaire, le soutien psychologique, l'orientation et l'alphabetisation juridique en langue amazighe (aussi d'autres langues) au profit des femmes amazighes.

Pour combler le vide en matière d'information et de connaissance en lien avec les spécificités de la femme amazighe, la VFA a donné une grande importance à la réalisation des études, des mémorandums, des enquêtes et à la mobilisation des médias autour de sa cause ainsi que l'ouverture sur des réseaux d'acteurs portant la même cause dans d'autres contextes.

Mission de la voix de la femme amazighe : Promouvoir la situation de la femme amazighe au Maroc à travers l'acquisition de ses droits socioéconomiques, linguistiques, culturels, politiques, et environnementaux selon une approche basée sur les droits

Vision de la voix de la femme amazighe : « Devenir un acteur actif dans le domaine de la promotion des droits des femmes Amazighes, influant et référent au niveau local, régional, national et international dans le domaine de la consolidation des droits pour des femmes amazighes jouissant de leurs droits »

II. Contexte de la mission :

L'objectif global de la mission est de réaliser une étude approfondie de la situation des femmes Amazighes en matière de justice, Cette étude vise à mettre en lumière les défis auxquels sont confrontées ces femmes dans le système judiciaire, tout en mettant l'accent sur les bonnes pratiques existantes et en compilant les recherches dans un mémorandum de plaidoyer.

1. Objectif général de l'étude :

L'objectif de l'étude est d'analyser les obstacles à l'accès à la justice pour les femmes Amazighes au Maroc et proposer des solutions concrètes pour améliorer leur situation.

L'étude doit également permettre de :

1.1. Comprendre les besoins spécifiques des femmes Amazighes en matière d'accès à la justice et ce à travers :

- L'identification des obstacles linguistiques, culturels, socioéconomiques et juridiques qui limitent l'accès des femmes Amazighes à la justice.
- L'analyse des particularités du droit coutumier amazigh et son impact sur les droits des femmes.
- L'étude de cas spécifiques des femmes Soualhyates Amazighes et le réseau Akal pour la défense du droit à la terre et d'autres groupes de femmes Amazighes en situation marginalisées.
- Tenir compte des enjeux géographiques, notamment l'accessibilité géographique aux tribunaux et aux services juridiques, ainsi que les défis spécifiques rencontrés par les femmes Amazighes vivant dans des zones rurales ou éloignées.

1.2. Évaluer les initiatives existantes et identifier les lacunes :

- Examiner les politiques et programmes gouvernementaux en matière d'accès à la justice pour les femmes.
- Analyser les services d'aide juridique gratuits et l'assistance judiciaire disponibles.
- Évaluer l'efficacité des initiatives de sensibilisation et d'éducation juridique mise en œuvre par l'Etat.

- Examiner les pratiques discriminatoires, qu'elles soient institutionnelles, sociales ou culturelles, qui peuvent affecter négativement l'accès des femmes Amazighes à la justice.

1.3. Proposer des solutions concrètes et inclusives :

- Recommander des mesures pour la traduction officielle des textes de loi en langue amazighe.
- Préconiser des solutions pour améliorer l'accès aux services d'aide juridique et à l'assistance judiciaire.
- Identifier des solutions pour la prise en compte des traditions et du droit coutumier amazigh dans le système judiciaire.
- Encourager le dialogue et la collaboration entre les autorités judiciaires et les représentants de la communauté amazighe pour élaborer des protocoles et des mécanismes permettant de résoudre les conflits tout en respectant les normes juridiques et les droits des femmes Amazighes
- Plaider en faveur de l'intégration du droit coutumier amazigh dans le système juridique formel, en veillant à ce qu'il soit utilisé de manière complémentaire et compatible avec les lois nationales et internationales relatives aux droits des femmes.

1.4. Recommander des actions de plaidoyer et de lobbying :

- Elaborer un mémorandum de plaidoyer à déposer auprès des institutions concernées afin de mener une campagne de plaidoyer institutionnelle.
- Rassembler les conclusions et les recommandations de l'étude dans un document clair et concis, mettant en évidence les principaux obstacles à l'accès à la justice pour les femmes Amazighes et les solutions proposées.

1.5. L'étude devra également :

- S'appuyer sur une méthodologie rigoureuse et participative, impliquant la consultation des femmes Amazighes, des acteurs de la justice et des experts en droit et en sociologie.
- Prendre en compte les meilleures pratiques internationales en matière d'accès à la justice pour les femmes et les populations marginalisées.
- Proposer des solutions réalistes et durables, tenant compte des contraintes budgétaires et institutionnelles et les réformes en cours.
- Inclure des arguments solides et des données probantes pour étayer les revendications et convaincre les décideurs de l'importance d'agir.
- Envisager l'élaboration de modules de formation spécifiques sur l'accès à la justice pour les femmes Amazighes à destination des professionnels du droit et des acteurs de la société civile.
- Mettre en lumière les expériences réussies d'autres communautés autochtones dans le monde en matière d'accès à la justice et tirer des enseignements pour les femmes Amazighes.

2. Groupes cibles :

- Femmes Amazighes résidente à Rabat et Marrakech,
- Représentant du ministère de la justice à la ville de Rabat et Marrakech
- Avocats et avocates
- Associations œuvrant dans la promotion de la justice des femmes Amazighes.
- Autres

3. Méthodologie :

Le consultant ou la consultante doit adopter une méthodologie rigoureuse et inclusive, en s'appuyant sur les principes suivants :

- **Participation active** : Implication des femmes Amazighes, des acteurs de la justice et des experts à toutes les étapes de l'étude.
- **Intégration du genre** : Analyse systématique des impacts différenciés sur les femmes et les hommes.
- **Intersectionnalité** : Reconnaître et prendre en compte les intersections entre le genre, la classe sociale, l'âge et d'autres facteurs d'identité, en analysant comment ces dimensions interagissent pour façonner l'expérience des femmes Amazighes en matière d'accès à la justice.

3.1. Outils d'analyse

- Analyse SWOT pour identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces.
- Analyse comparative pour comparer la situation des femmes Amazighes à celle d'autres groupes de femmes.
- Analyse intersectionnelle pour tenir compte des interactions entre le genre et d'autres facteurs tels que la classe sociale et l'âge.

4. Livrables :

- Un rapport provisoire, qui sera présenté au Comité de suivi et de l'évaluation, pour révision. Il fournira une analyse préliminaire des données collectées et des premières conclusions de l'étude.
- Un mémorandum de plaidoyer décrivant la problématique de manière très claire et proposant les recommandations de l'étude.
- Liste des personnes interviewées et contactées avec un compte rendu des différentes rencontres
- Un rapport final : Ce rapport sera le produit principal de l'étude. Il sera structuré de manière à présenter de manière exhaustive les résultats, les analyses et les recommandations de l'étude. Le rapport final ne devra pas dépasser 80 pages afin de garantir sa concision et sa lisibilité.

5. Compétences du consultant ou la consultante

- La ressource recrutée devra être spécialisée dans les domaines du développement local rural ou de la gouvernance.
- Diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences juridiques ; sociales ou équivalent.
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans le travail dans des projets de développement visant la promotion des droits et l'accès aux services publics.
- Avoir contribué à réaliser au moins trois études dans le domaine du développement régional local, rural à l'échelle locale et nationale
- Excellente maîtrise des outils de collecte, d'enquête et d'analyse et de synthèse de données statistiques et qualitatives.
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de proposition, d'innovation et de rédaction de documents de bonne qualité.
- Une parfaite maîtrise de l'arabe et du français
- Maîtrise indispensable du Tamazight et du Darija
- Alignement avec les valeurs d'IMSLI.

Attributions et activités	Avril				Mai				JUIN	
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2
Phase 1 : Préparation <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement d'une note méthodologique détaillée précisant la démarche, les outils et le calendrier de l'étude. ○ Validation de la note méthodologique par l'équipe du projet. 										
Phase 2 : Collecte des données <ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte des documents existants relatifs aux thèmes de l'étude. ○ Elaboration de questionnaires et d'outils de collecte de données adaptés aux différents groupes cibles. ○ Organisation de rencontres et d'entretiens semi directives avec les parties prenantes ○ Organisation d'un focus groupes avec des groupes spécifiques de femmes Amazighes. 										
Phase 3 : Analyse et rédaction <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des données collectées. ○ Elaboration d'un rapport final comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une analyse approfondie de la situation de la femme Amazighe en justice. ○ L'identification des obstacles à l'accès à la justice. ○ Elaboration d'un mémorandum intégrant es recommandations concrètes pour usage de plaidoyer. ○ Présentation du rapport final à l'équipe du projet. 										
Phase 4 : Clôture du contrat et validation des livrables finaux										

6- Calendrier d'exécution

7- Candidature et soumission :

Les consultantes et consultants intéressé-es sont priés d'envoyer leurs candidatures comprenant :

- Une note méthodologique

- CV actualisé
- Une offre financière
- Deux modèles de publication (études ou analyse thématique ou articles scientifique)

Et ce avant le 12 Avril 2024 à L'adresse suivante :

lavoixdelafemmeamazighe@gmail.com en précisant dans l'objet du mail « TDR étude IMSLI-MRG)